



Retraités Cheminots



<http://www.fo-cheminots.com/retraites.html>

Lettre aux Retraités Retour sur l'année 2016

Evolution des prix depuis janvier 2013

Prix :

2013 : + 0,9 %

2014 : + 0,1%

2015 : + 0,2%

(chiffre INSEE)

Janvier 2016 :	- 1%
Février 2016 :	+ 0,3%
Mars 2016 :	+ 0,7%
Avril 2016 :	+ 0,1%
mai 2016 :	+ 0,4%
Juin 2016 :	+ 0,1%
Juillet 2016 :	- 0,4%
août 2016 :	+ 0,3%
Septembre 2016 :	- 0,2%
octobre 2016 :	0,0 %
Novembre 2016 :	0,0 %
Décembre 2016 :	
Cumul	+ 0,3%

Tout d'abord, avec un peu de retard puisque cette lettre ne paraît que début février, permettez-moi de présenter à chacune et chacun d'entre vous, les meilleurs vœux de la section nationale des retraités pour cette nouvelle année 2017.

C'est également l'occasion de faire le point sur l'évolution de la situation des cheminots retraités.

Au 1er janvier 2016 a été mis en place le paiement mensuel de nos pensions. Cela, après 4 ans de fractionnement de nos trimestrialités.

Au-delà du problème de trésorerie de la caisse qui est réel mais du fait des banques qui ne veulent pas financer, l'objectif des pouvoirs publics est bien d'appliquer les règles, moins favorables pour les cheminots, du régime général de sécurité sociale à notre caisse de prévoyance.

C'est sur ce dossier que la section nationale des retraités a appelé à une manifestation le 12 mars 2016, jour où le conseil d'administration se prononçait. Il est à noter que le conseil a approuvé la mensualisation.



Examinons maintenant les augmentations de pension que nous n'avons pas eues. En effet en cette année 2016 : aucune augmentation, après un blocage en 2014 et une évolution de 0,1% en 2015. En fait, la dernière augmentation a eu lieu au 1^{er} avril 2013 (1,3%) mais elle était pour le moins pondérée par la mise en place de la CASA au taux de 0,3% qui vient bien sûr en déduction de l'augmentation.

La prise de décision en matière d'évolution des pensions semble, sur le papier, tout ce qu'il y a de plus démocratique. En fait, après avoir consulté toute une série d'organismes dont le conseil d'administration, le ministre en charge du dossier prend sa décision comme il l'entend, les avis n'étant que consultatifs.

Aujourd'hui notre classe politique est en campagne électorale. Pour autant, l'action syndicale revendicative demeure indispensable. Déjà trois organisations de retraités dont l'UCR FO appellent à soutenir les hospitaliers le 7 mars prochain (voir page 4).

meilleurs vœux

Par J-C Maily : « Ni chien de garde,

Comme je l'ai déjà annoncé au nom de Force Ouvrière, nous ne donnerons aucune consigne de vote, directe ou indirecte, à l'occasion des élections présidentielles.

Cela ne nous empêchera pas de faire connaître publiquement, en 2017, nos positions, analyses et revendications sur les questions économiques et sociales, tant sur le plan national qu'euro-péen et international.

Conformément à nos résolutions, nous rappellerons en particulier que l'austérité est triplement suicidaire : socialement, économiquement et démocratiquement.

Au fur et à mesure, les candidat(e)s vont faire connaître leurs programmes. Sans prendre parti nous réagirons à des propositions qui, sur le plan économique, social ou syndical, nous apparaîtraient dangereuses.

En effet, tout le monde connaît l'adage « qui ne dit mot consent ».

C'est ainsi que nous avons exprimé nos fortes inquiétudes sur les propositions annoncées par l'un des candidats, à savoir notamment :

- la suppression de 500 000 postes de fonctionnaires ;
- la fin du monopole syndical pour le premier tour des élections sociales ;
- les menaces sur l'existence de la Sécurité sociale ;
- la fin de la durée légale du travail ;
- le relèvement des seuils sociaux de 10 à 50 et de

50 à 100, le tout avec l'accentuation d'une politique néolibérale, facteur d'inégalités croissantes, de chômage, de faible activité, de baisse du pouvoir d'achat.

Certes, nous sommes réalistes et nous savons faire la part des choses entre une élection

dans le cadre des primaires et une élection présidentielle.

Nous serons donc attentifs.

Et comme d'habitude, sans hésitation, nous ferons valoir notre syndicalisme libre et indépendant. Dire les choses, faire ce que l'on dit, là est l'essentiel.

Que cela plaise ou non n'est pas le problème. Ni chien de garde, ni chien d'accompagnement !



Echo des Régions

Région de Montpellier : Les camarades retraités de la région de Montpellier se sont réunis ce mardi 24 janvier dans les locaux de l'union régionale.

Ce fut l'occasion de débattre sur plusieurs points. Claude DENIS qui, pour l'occasion, avait fait le déplacement, a abordé le niveau des pensions en insistant sur le fait qu'en dehors des 0,1% d'augmentation au 1er octobre 2015, les retraités n'ont eu aucune revalorisation depuis le 1er avril 2013.



La mensualisation de nos pensions et sa mise en place au 1er janvier 2016 après 4 ans de fractionnement ont été également abordées. Le positionnement contre de la section nationale des retraités est largement justifié du fait de l'objectif des pouvoirs publics d'harmonisation vers le bas !

Cette sympathique réunion s'est terminée par un repas pris en commun.

Maintenir une Sécurité sociale fondée sur la solidarité

2017 sera-t-elle l'année de la remise en cause de nos mécanismes de solidarité collective ? Sonnera-t-elle le glas du droit à la santé pour tous ? Certains (politiques et idéologues libéraux) l'annoncent, d'autres (lobbys des assureurs et de la médecine libérale) s'y emploient et beaucoup (assurés et ayants-droits) le craignent...

A quelques mois des échéances électorales, il apparaît nécessaire de rappeler à tous ceux qui formulent le souhait de voir nos systèmes de protection sociale réduits à leur plus simple expression qu'une Sécurité sociale égalitaire et solidaire est la condition première de la justice sociale.

L'urgence n'est donc pas la libéralisation/privatisation du marché de la santé avec transfert des remboursements de la Sécurité sociale vers les mutuelles et les assureurs privés (ce qui ne permettra pas de réduire le « reste à charge » des assurés, ni, loin s'en faut, les inégalités d'accès aux soins), pas plus que la poursuite du transfert des



activités rentables des hôpitaux publics vers les cliniques privées mais bel et bien de garantir une solidarité entre malades et bien-portants afin que chacun puisse se faire soigner chaque fois que de besoin et non pas en fonction de ses moyens.

Telle devrait être l'ambition de ceux qui aspirent à nous gouverner. Tel doit être, en ce début d'année, le message que nous devons leur adresser si nous ne voulons pas que notre santé soit soumise aux lois de l'offre et de la demande et que les inégalités se creusent davantage.

Pour l'AFOC, un tel programme ne relève pas d'un vœu pieux mais d'un choix de société : celui d'un meilleur partage des richesses pour maintenir une Sécurité sociale fondée sur la solidarité. Là est le cœur du débat...des prochains mois.

Prise en compte des trimestres d'apprentissage : un accord a été signé

C'est le 28 octobre 2016 que l'accord sur la prise en compte des trimestres d'apprentissage a été signé par les quatre organisations syndicales représentatives.

Ce texte propose aux ex apprentis soit une majoration salariale soit une aide au rachat des trimestres non validés.

Une application rétroactive a été actée au 1^{er} janvier 2016, ce qui exclut tous les cheminots concernés qui ont pris leur retraite avant cette date !





Communiqué

Les retraités soutiennent les hospitaliers en grève le 7 mars 2017 à Paris

Les organisations syndicales de retraités UCR-CGT, UCR-FO et UNIR-Solidaires ont pris connaissance de l'appel de leurs fédérations respectives de la santé et de l'action sociale pour une journée de grève et de manifestation nationale le 7 mars.

Les retraités sont particulièrement sensibles à la défense des services publics et en particulier celui de l'hôpital. Dans un contexte de dégradation de leurs revenus, de hausse des coûts des complémentaires et de restrictions budgétaires, la place de l'hôpital est pour eux primordiale.

Si la grippe annuelle est une menace pour les retraités, ce n'est pas par le manque de vaccins mais bien par l'engorgement des services hospitaliers qui découle des milliers de suppression de lits et de postes exigés par les lois de finances de ces dernières années. Cette situation est catastrophique dans le secteur hospitalier comme dans tout le secteur médico-social.

Les organisations syndicales de retraités UCR-FO, UCR-CGT et UNIR-Solidaires appellent l'ensemble des retraités à soutenir l'action des personnels hospitaliers et à participer à la manifestation nationale du 7 mars à Paris.

Paris, le 16 janvier 2017.